



- ACTIONS DE FORMATION
- ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE DANS LES CONDITIONS PRÉVUES AU LIVRE IV
- ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE, AU SENS DE L'ARTICLE L. 6211-2



Suivre les
actualités
de la MFR



Pour plus
d'informations



MFR/CFA Mortagne Services - 9 avenue de la Gare - 61400 MORTAGNE AU PERCHE



02 33 25 08 76



mfr.mortagne.services@mfr.asso.fr

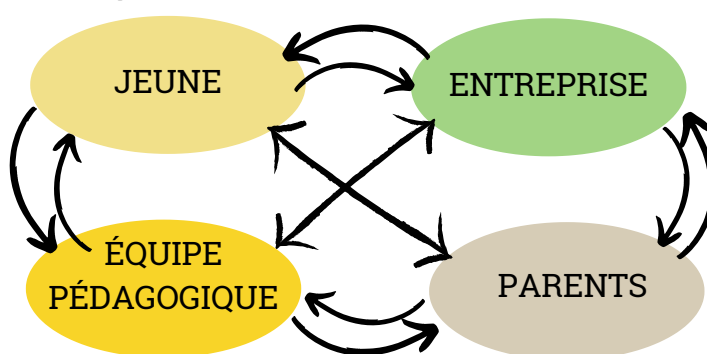
Qu'est ce qu'une maison familiale rurale ?

Les maisons familiales rurales sont des associations de loi 1901 qui se caractérisent par leur approche éducative spécifique et leur pédagogie qui associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat, le suivi personnalisé des élèves, l'émergence du projet de chacun ...

Les parents et les maîtres de stage sont membres du conseil d'administration et décident des directions à prendre pour l'association. Votre rôle est donc essentiel.

L'implication de la famille

Les parents et l'équipe pédagogique sont complémentaires. Les relations entre la famille, le jeune, le maître de stage ou d'apprentissage et la MFR sont indispensables dans la réussite de la formation de l'apprenant.



Afin d'assurer le suivi de la formation à l'école et en entreprise, chaque jeune dispose d'un carnet de liaison qu'il remplit à chaque fin de période à la MFR et à chaque fin de période en entreprise. A son retour à la MFR, ce carnet doit être apporté par le jeune le lundi matin signé et annoté par la famille et le maître de stage ou d'apprentissage.

Au début de l'année scolaire, les familles, les jeunes et les professionnels ont reçu des codes d'accès à l'ent. La plateforme permet d'avoir accès au planning de la semaine, aux travaux d'alternance à réaliser, aux contenus des cours de la semaine, aux résultats scolaires, ...

Pour favoriser l'accompagnement du jeune et mettre en œuvre toutes les conditions de réussite, la famille est invitée à :

- assister à l'Assemblée Générale de la MFR/CFA
- échanger régulièrement avec le maître de stage ou d'apprentissage
- venir aux différentes réunions de parents
- suivre et remplir pour chaque alternance le carnet de liaison
- vérifier que les travaux d'alternance ont bien été réalisés
- candidater pour entrer au conseil d'administration de la Maison familiale

Président du conseil d'administration
René GUESDON



Membres du bureau

Andréa BEAUBRUN : vice présidente
Sylvain GANDAIS : vice président
Sandrine JOUBERT : trésorière
Laetitia LUBIN : vice-trésorière
Magali GILLOT : secrétaire



Autre membre du Conseil d'administration

Catherine DAGONNEAU
Thierry DUTRAIT
Marjolaine TOURNELLE
Micheline CAILLY
Eloïse KERGONAN
Virginie COLLET-CARTIER

Une réunion toutes les 6 à 8 semaines environ.
Participation aux portes ouvertes et événements de la MFR

Directrice
Aline GANIVET

Accueil, Secrétariat
Comptabilité

Sylvie BIDARD

Internat, Restauration,
Entretien

Maîtresse de maison : Élodie PRIEUR
Surveillante d'internat: Nathalie MARIETTE
Personnel d'entretien : Genevieve TRANCHANT

Agent de maintenance Antoine MALNAR:
Sylvain CLEMENT

Équipe pédagogique

Isabelle DEBRAY	Responsable filière vente et formation continue Référente qualité et apprentissage isabelle.debray@mfr.asso.fr
Claire DUFLOS	Responsable filière SAPAT Responsable première Référente mobilité - EMA - planning claire.duflos@mfr.asso.fr
Guillaume DUPRE	Responsable du pôle 4ème/3ème Responsable 3ème groupe 2 guillaume.dupre@mfr.asso.fr
David FOURRE	Responsable 3ème groupe 3 Référent numérique david.fourre@mfr.asso.fr
Aurelie Lantenois	Responsable 3ème groupe 1 Référente handicap aurelie.lantenois@mfr.asso.fr
Clément LORPIN	Responsable 4ème clement.lorpin@mfr.asso.fr
Fanny CALLU	Responsable Seconde fanny.callu@mfr.asso.fr
Axel MOITEAUX	Responsable Terminale axel.moiteaux@mfr.asso.fr
Youssef TOUFIK	Responsable CAPa youssef.toufik@mfr.asso.fr
Sandra MERCIER	monitrice à temps partiel sandra.mercier@mfr.asso.fr

Taux de réussite et abandons

	Abandons N-1		
Classes	effectif total	nombre d'abandons	causes
4ème	22	0	
3ème	42	1	Renvoi
seconde sapat	28	3	1 renvoi 2 réorientations
première SAPAT	21	2	pb de santé arrêt de scolarité
première TCVA	6	0	
terminale SAPAT	20	0	
terminale TCVA	5	0	

	2025				2024				2023			
Diplômes	inscrits	présentés	taux de réussite		inscrits	présentés	taux de réussite		inscrits	présentés	taux de réussite	
			total	dont apprentis			total	dont apprentis			total	dont apprentis
CFG	37	31	100%		29	24	96%		25	25	96%	
DNB	38	36	89%		31	28	82%		27	27	85%	
BAC PRO SAPAT	20	20	100%	100%	9	9	100%	100%	17	17	88%	100%
BAC PRO TCVA	5	5	80%	67%	5	5	80%	100%	6	6	100%	100%
CAP					4	4	100%	100%	4	4	100%	100%

Horaires

Horaires des élèves:

L'arrivée des élèves le lundi matin se fait à 9h30 et le départ le vendredi soir est à partir de 16h05.

Le reste de la semaine, les élèves ont cours de 8h30 à 17h45.

Les pauses sont :

- de 10h30 à 10h50
- de 12h20 à 13h20
- de 15h20 à 15h35



Horaires d'ouverture du secrétariat:

- du lundi au jeudi : 09h00 - 12h30 et 13h30 - 18h00
- le vendredi : 09h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Pour les urgences en dehors de ces horaires, veuillez contacter le 06 08 88 32 68

Le secrétariat sera fermé durant les périodes suivantes :

- du 27 octobre 2025 au 31 octobre 2025
- du 22 décembre 2025 au 02 janvier 2026
- du 23 au 27 février 2026
- du 13 au 24 avril 2026
- du 20 juillet au 21 août 2026

Conditions financières pour les jeunes en formation initiale apprentissage et scolaire:

Pour les apprentis

MODALITES DE PAIEMENT :

Les frais restants à charge (une fois l'aide de l'OPCO déduite) de restauration et d'hébergement sont à verser à la facturation

Coût du repas pour un (e) apprenti(e) :

matin : 2,50 euros midi : 6,14 euros soir : 6,14 euros

Coût de l'hébergement : 10 euros par nuit

Montant maximal pris en charge par l'OPCO :

3 euros/repas et 6euros/nuit et petit déjeuner

Exemples à titre informatif et sous réserve de modifications :

Pour un interne sur une semaine à 5 jours à la MFR/CFA avec prise en charge maximale OPCO :

coût total MFR/CFA : 105,26 euros

Prise en charge OPCO : 51 euros

Reste à charge pour les familles : 54,26 euros/semaine

Pour un demi-pensionnaire sur une semaine à 5 jours à la MFR/CFA avec prise en charge maximale OPCO : coût total MFR/CFA :

30,70 euros

Prise en charge OPCO : 15 euros

Reste à charge pour les familles : 15,70 euros/semaine

Pour les scolaires

	Adhésion Association	Arrhes d'inscription	Frais photocopies	FRAIS de SCOLARITE		MONTANT ANNUEL TOTAL SANS VOYAGE D'ETUDE ET SORTIES POUR LES INTERNES	
				Forfait incluant - Hébergement et Restauration - Documents pédagogiques - Visites d'études - Assurance « accident du travail »			
				INTERNAT	DEMI-PENSION	INTERNAT	DEMI-PENSION
4 ^{ème} / 3 ^{ème} / 2 ^{nde}	40 €	50 €	45 €	1800 €	1370 €	1935€*	1505 €*
1 ^{ère} Bac professionnel	40 €	50 €	45 €	1900 €	1430 €	2035€*	1565 €*
Bac Professionnel (2 ^{ème} - 1 ^{ère} - Terminale)	40 €	50 €	45 €	2000 €	1440 €	2135 €*	1575€*

DEMANDE DE BOURSES NATIONALES DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE :

La demande est à faire auprès du secrétariat de la MFR avant le 1er septembre 2025.

RESILIATION

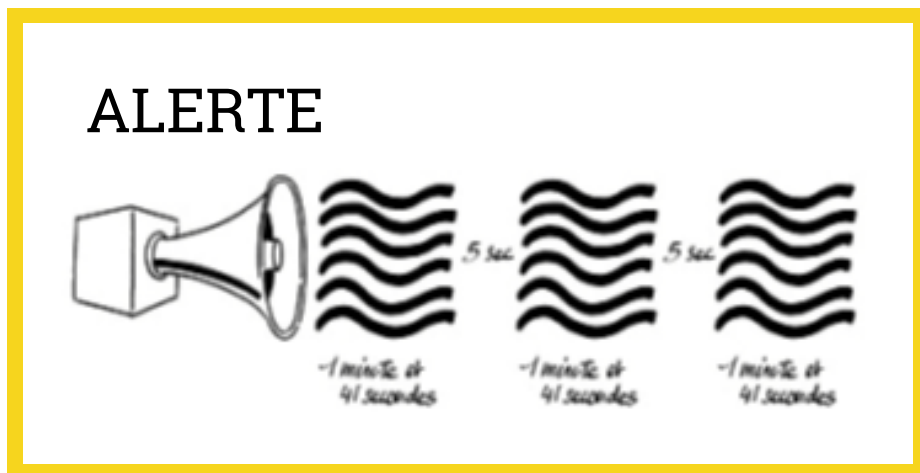
L'inscription peut être résiliée par lettre recommandée :

a) A partir du jour de la rentrée de l'année scolaire : tout mois commencé est dû en totalité, même en l'absence de l'élève aux cours.

b) En cas de renvoi de l'élève par l'établissement, les sommes correspondantes aux prestations non servies seront remboursées ou non facturées.

Consignes aux parents en cas d'incident majeur à la MFR

En cas d'alerte:



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités



France info: 105.5 Mhz France inter: 93Mhz Tendence Ouest: 92.3 Mhz

N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer



Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu et les moniteurs connaissent les consignes à observer

Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux, laissez les libres pour que les secours puissent s'organiser



Recevez avec prudence les informations, souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités